



Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire
Séance du Jeudi 4 novembre 2004
De 14h à 17h

Les présents :

Mesdames BOSSEAUX, Mme RIVENQ-MENHAJ, Mme BOUVAR

Messieurs M. GOUAZE, M. LEPOUTRE, M. CHERRIER, M. GOUTIN, M. PILETTE, M. TRAUILLÉ, M. STANZANI

Ont donné pouvoir :

M. ROY et M. DURETZ à Mme BOSSEAUX, M. HERRERAS et M. ALI MEHMETI à M. LEPOUTRE, M. ROUZE à M. GOUTIN, Mme LEJEUNE et Mme LOURENCO à Mme BOUVAR, Mlle BEAUSIR et Mlle MIDOZ à M. TRAUILLÉ, M. COPIN et M. POIROT à M. STANZANI

Excusés :

M. LEVEL, Mme KALINSKI,

Invités Permanents :

M. BERNARD, M. BLIN, Mme CAMION, M. DESRUMAUX, Mme LERAY, Mme MADEUF, Mme RADTKE, M. BOUCHEZ, M. TUGORES

Invités au CEVU du 4/11 :

M. PUDLO (IUT MPH), Mme FRANCOIS (pour M. ROUZE -IUT), M. FURMANIAK (IUP GMP), M. LABRAGA (IUT GMP), M. DUMEAU (ENSIAME)

Preliminaire : M. Blin explique le report du 28 octobre au 4 novembre, par la période des vacances de Toussaint. En effet, quelques composantes n'avaient organisé de cours, laissant ainsi la probabilité d'une gêne pour les conseillers concernés que ce soit du côté des personnels UVHC que du côté des étudiants.

Mise à jour des coordonnées des conseillers étudiants : Les conseillers ayant une modification d'adresse, tél, mail, formation, sont priés d'en faire part à Mme Druart à la cellule vie de l'étudiant (03 27 51 10 49 ou maryse.druart@univ-valenciennes.fr). Le secrétariat général sera destinataire des informations (Mme Dubois)

L'ordre d'examen des différents points de l'ordre du jour est modifié pour permettre aux présentateurs de pouvoir disposer après leur exposé.

Documents diffusés aux conseillers :

CR du CEVU du 9 septembre 2004.
Contrat d'encadrement pour les plateaux projets de l'ENSIAME
Etat des effectifs de l'UVHC au 3 novembre 2004 (comparaison avec le 3 nov.2003)
Présentation de l'habilitation des formations de l'UVHC (Arrêté 2004 pour 2003/2004
& Arrêté 2004 attendu pour 2004/2005)
Demande d'habilitation en SCC
Tutorat TIC
Formation au management des associations loi 1901
Demande d'habilitation pour 2 licences professionnelles
Mesures Industrielles en Ligne ou à Distance (fiche de la LP et Power Point)
Chargé en développement industriel de pièces plastiques injectées (fiche de la LP et
Power Point)
Propositions de missions aux conseillers étudiants
Convention entre la DR et DD de la Jeunesse et Sports avec l'UVHC, concernant les
sportifs de haut niveau.
Proposition de budget du FSDIE 2005

Compte rendu du CEVU du 9 septembre.

Remarque : M. Blin indique qu'il a proposé un délai supplémentaire, pour les associations d'étudiants qui déposent un dossier FSDIE, jusqu'au 23 novembre 2004 pour la 1^{ère} campagne.

Le CR est adopté à l'unanimité.

Contrat d'encadrement pour les plateaux projets de l'ENSIAME

Présentation par JP Dumeau (ENSIAME) et P. Chabasse (Secrétariat Général)

C'est une forme particulière de convention avec les entreprises, de même type qu'une convention de stage, mais adaptée aux circonstances du « plateau projet » et annexée d'une dimension protection de confidentialité. La convention est « cadre » afin de pouvoir la réutiliser. Les travaux des étudiants sont à caractère pédagogique définis par un cahier des charges avec l'entreprise, mais non contraints par une obligation de résultat. Il est prévu de permettre la recette de frais induits et facturés aux entreprises partenaires.

JM Desrumaux pose la question de l'implication des étudiants dans le partenariat et notamment quelle est leur forme d'engagement puisque leur signature n'apparaît pas. Après débat, le conseil demande à ce que systématiquement les étudiants soient signataires de la convention au même titre que les partenaires UVHC et entreprises.

Proposé au vote avec la restriction ci-dessus. Vote unanime

Effectifs UVHC enregistrés au 3 novembre 2004.

M. Pilette intervient pour justifier les circonstances d'une décision d'augmenter la capacité d'accueil en licence au semestre 1 – 2004/2005.

M. Bouchez rappelle quelques indicateurs sur les effectifs de classe d'âge dans l'académie de Lille et les perspectives des années futures qui seront influencées par une diminution des bacheliers.

Offre de formation UVHC – Procédures – Arrêtés d’habilitation

M. Blin présente le système au CEVU. L’arrêté du 2 nov 04 habilite l’UVHC pour les formations débutées en septembre 2003 pour des durées variant de 1 à 3 ans selon les formations. L’arrêté portant habilitation à partir de septembre 2004 n’est pas encore sorti. Il devrait nous être envoyé par la DES incessamment. La DES a indiqué oralement que les 2 arrêtés étaient conçus pour permettre à l’UVHC d’être synchronisée avec le prochain contrat quadriennal 2006/2009. L’offre intégrale UVHC de formation sera nécessaire en début d’année universitaire 2005/2006 pour un effet à compter de l’année 2006/2007.

Demande d’avis du CEVU pour l’offre de formation 2004

1 – Module SCC

M. Blin rappelle les votes en CEVU 13 mars 2003 et en CA 23 mars 2003, qui institutionnalisent le module Sports Culture Citoyenneté ainsi que les ECTS du dit module comprenant le sport, les activités culturelles, la formation au monitorat informatique.

Comme il avait été indiqué lors du CEVU du 9 septembre, la situation instable du SCC à la fois voté en CA mais pas habilité en tant que tel et ne figurant pas dans l’arrêté d’habilitation du MEN. Comment en effet garantir et imposer l’application du SCC en tant que module « libre » au bénéfice des étudiants qui l’ont choisi ?

Il est donc proposé au conseil de donner un avis pour que l’UVHC puisse demander l’habilitation du module dans l’offre 2004, un autre vote de création du SCC serait redondant.

Débat sur le fonctionnement du SCC à Valenciennes :

Il apparaît que les calendriers quelque peu différents des composantes génèrent une gêne, voire une impossibilité matérielle de faire du SCC. Il est notamment évoqué l’éloignement géographique des lieux d’enseignement du SCC des lieux de formation habituellement fréquentés par les étudiants. La nécessité de coordination des calendriers, et même quelquefois des horaires est remarquée.

M. Pilette indique que le SCC cette année a débuté le 20 septembre.

M. Blin rappelle la décision de « caler » la fin de semestre I sur une date commune a été proposée en commission pédagogique et votée en CEVU à partir de 2004/2005. De même la généralisation de mise en place d’un contrôle continu de connaissances au cours des UE et la fin d’année universitaire début juillet, doit permettre aux étudiants de bénéficier d’un calendrier universitaire plus étendu que le calendrier traditionnel qui prévoit des sessions d’examen en septembre.

M. Gouazé explique la difficulté de standardiser les calendriers et qui deviendraient à terme comme celui de l’éducation nationale et ne laisserait plus la souplesse d’organisation actuelle des composantes. M. Blin remarque qu’un minimum de cohérence et de points particuliers fixés à l’avance doit aussi être la possibilité de la mobilité intra universitaire, voire extérieure à l’UVHC. Les étudiants choisissent des parcours variés incluant l’accès à des composantes diverses contraignant l’établissement à fixer les règles minimales de conception du calendrier des composantes.

Pour un module « Formation au management associatif » intégré au SCC.

M. Traullé fait part au nom de la FEV, du besoin de formation pour les étudiants motivés à la pratique associative, mais souvent démunis devant les connaissances nécessaires pour bien

conduire une association. Le turn over parmi les dirigeants est aussi une raison de pérenniser une formation qui pourra permettre aux nouveaux dirigeants d'y être intégrés.

M. Desrumaux demande si ce sont seulement des cours ou si la formation intègre des applications ? Des partenaires comme les services fiscaux, l'URSSAF, les douanes, etc ... sont prêts à intervenir de façon pragmatique dans la formation. Le recours à des études de cas est prévu. M. Blin rappelle par ailleurs que le semestre 6 en « L » permet aux étudiants de valider leur expérience associative (voir SCC).

Pour une demande d'habilitation du module « Formation au monitorat TIC » intégré au SCC.

La formation constituée de cours, de mise en situation de monitorat, peut donner lieu à un contrat avec l'UVHC pour les étudiants retenus à l'issue de la formation. La formation peut être aussi l'occasion de pouvoir postuler en encadrement TIC hors UVHC. L'expérience pratiquée peut faire l'objet d'une validation en semestre 6 de la « L ».

Proposition de vote :

1 – Avis sur l'opportunité d'intégrer au SCC la formation au management associatif.

Vote unanime

2 – Avis sur l'opportunité de proposer une habilitation du SCC à la DES, comprenant sport, culture, monitorat informatique, management associatif, validation d'expérience au dernier semestre du « L ».

Vote unanime

Le chargé de mission du SCC est donc invité à présenter les maquettes correspondantes.

2 – Licences professionnelles

Licence professionnelle en gestion de la production industrielle

Option : *Mesures Industrielles en Ligne ou à Distance.*

Présentation par M. Pudlo MC en IUT- Mesures Physiques à Maubeuge. Voir doc annexe.

Licence professionnelle en gestion de la production industrielle

Option : *Chargé en développement industriel de pièces plastiques injectées.*

Présentation par M. le Professeur Labraga et M. Furmaniak IUT- Génie Mécanique. Voir doc annexe.

M. Lepoutre demande quelles sont les formations du même type dans l'académie ou dans un environnement géographique peu éloigné de Valenciennes. Oui, sur Lille mais pas dans la même spécialité.

M. Blin demande de vérifier les ECTS indiqués en tenant compte du temps de travail étudiant associé aux diverses UE du programme. Une organisation du calendrier annuel de la licence devrait favoriser la mobilité internationale.

Sont observés les critères : durée de la formation, partenariat avec les lycées, supports des milieux professionnels, accès à la formation, statuts des usagers (FI, FC, FA sont prévus).

Les 2 options reçoivent l'avis favorable unanime du CEVU.

La coordinatrice Lic Pro de l'IUT est invitée à présenter les maquettes correspondantes pour établir l'offre à la DES.

Missions étudiantes au CEVU.

M. Blin présente 4 missions pour les élus étudiants :

Le conseiller CEVU (constituer un environnement de travail du conseiller étudiant pour lui permettre d'assurer son mandat au sein du CEVU)

Les dirigeants d'association (suivre et assister la mise en place de la formation au management associatif)

L'accompagnement associatif (coordonner et gérer les partenariats entre les assos et l'UVHC)

Veille qualitative auprès des usagers (mission d'observation de la qualité perçue par les usagers de l'UVHC)

Vote : Adoptées à l'unanimité

Sécurité des locaux

La sécurité est l'affaire de tous.

Avec le conseil et les recommandations de M. Cloez, Ingénieur sécurité à l'UVHC, le CEVU rappelle ces principes pour la sécurité de tous par les associations autorisées dans l'UVHC.

Mobiliers des bureaux, salles de corps : Les mobiliers doivent être classés en résistance au feu. Les mobiliers privés installés et non classés devront être évacués.

Il est interdit de fumer dans les locaux (arrêté du président)

Il est interdit de stocker, vendre et consommer des boissons alcoolisées.

Les locaux utilisés ne peuvent l'être que sur convention signée entre les responsables d'association et l'UVHC (convention d'utilisation des locaux, votée en CEVU et CA).

Lorsque les systèmes d'alerte se déclenchent, il faut évacuer les lieux et suivre les instructions des responsables éventuellement sur place.

Mesdames et Messieurs les directeurs de composantes sont priés de veiller au respect des conditions de sécurité.

M. Cloez est disposé à rencontrer les associations d'étudiants pour indiquer les bonnes pratiques en matière de sécurité et formuler les recommandations nécessaires.

FSDIE

1 - Budget FSDIE 2005

D'un montant de 96000€, il est partagé en 30% pour l'aide sociale individualisée et 70% pour les « projets » dans le cadre du FSDIE. La ressource est essentiellement constituée à partir des frais d'inscription perçus par l'UVHC. Une partie importante est dédiée aux subventions aux associations d'étudiants sur présentation d'un projet d'activité hors champ du cursus pédagogique sauf cas particulier (CEVU oct 03).

Adopté à l'unanimité.

2 – Eligibilité à l'aide individuelle sur critères sociaux.

On rappelle qu'à partir de la rentrée universitaire 2004, sont appliqués les critères votés au CEVU du 17 juin 2004.

Convention entre la DR et DD de la Jeunesse et Sports avec l'UVHC, concernant les sportifs de haut niveau

M. Pilette rappelle les obligations en matière d'accueil universitaire des sportifs de haut niveau. La convention présentée a pour but de permettre la création d'un dispositif d'accueil des sportifs de haut niveau afin de concilier leur pratique sportive et les études universitaires.

Vote unanime.

Questions diverses et informations

La SMENO a demandé la possibilité d'une permanence à la MSE -Maison des Services aux Etudiants, afin d'installer un service individuel de proximité de 3 à 4h par semaine, au Mont Houy de novembre à mai. La proposition sera regardée avec bienveillance et selon la capacité d'accueil à la MSE.

Candidatures individuelles aux formations hors 1^{er} cycle (sauf IUT). Le site de téléchargement sera ouvert début décembre 04 jusque fin mars 05.

Prochain CEVU : Jeudi 2 décembre 2004

Validé le 7 novembre 2004, par :
Bernard Blin
VP Formation et Vie de l'Etudiant
Vice-Président CEVU

